

Lausanne, le 11 mars 2019

Communiqué de presse sur la consultation du projet PA 22+

„Contradictoire et non durable“

Uniterre note que le Conseil fédéral, malgré le rejet de la "vue d'ensemble" et la large acceptation de l'initiative sur la sécurité alimentaire, ne veut pas s'écarter de sa vision de la politique agricole menée jusqu'à présent.

Le découplage systématique de la production, de l'économie, du commerce et des aspects sociaux et environnementaux se poursuit. Cette séparation nous éloigne peu à peu d'une véritable politique agricole et alimentaire.

C'est une grave contradiction que de voir les agriculteur.trice.s répondre à des exigences toujours plus élevées en termes de protection de l'environnement et de bien-être animal, tout en développant une compétitivité et une productivité accrues sur des marchés ouverts.

Les OGM et autres techniques de génie génétique n'ont pas tenu leur promesse de réduire l'utilisation des pesticides, le moratoire doit donc être prolongé.

En ce qui concerne l'augmentation des exigences en matière de formation, la règle actuelle suffit.

Le droit foncier rural doit être protégé ! Uniterre s'oppose à faciliter l'achat de terrains par des personnes morales dans les conditions proposées. Uniterre est contre la possibilité de dépasser la charge maximale actuelle. Un des problèmes de l'agriculture est le surendettement. Cette mesure aggraverait la situation et affaiblirait la survie à long terme des exploitations agricoles.

Reconnaissance des structures collectives des travailleurs agricoles .

La politique agricole doit viser à faciliter et à promouvoir l'accès des jeunes et autres néo-ruraux aux terres agricoles et aux paiements directs. Les structures collectives (associations, coopératives, SA, SARL , etc) de travailleur.se.s devraient avoir la possibilité d'accéder à la terre et d'être légalement reconnues comme "exploitations agricoles" avec les mêmes droits qu'un exploitant à titre individuel. De plus, nous proposons que ces structures se composent exclusivement de main-d'œuvre agricole active.

Dans le cadre de l'amélioration exigée de la situation générale des revenus au stade de la production, **Uniterre soutient la demande des paysannes pour l'amélioration de la sécurité sociale et le couplage avec une prime fermière unique.**

Le projet est contraire à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales signée par la Suisse. Uniterre appelle à la mise en œuvre des articles 104 et 104a actuels de la Constitution, dans le cadre de la loi agricole existante. L'agriculture agricole, qui dépend du sol et des ressources naturelles, doit être systématiquement renforcée.